

**CONSEIL PORTUAIRE DU PORT
DE LA FLOTTE**

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 10 MAI 2023

Le 10 mai 2023 à 14 h 30, le Conseil portuaire du port de La Flotte s'est réuni à la Salle des délibérations de La Flotte sur convocation de sa Présidente afin d'émettre un avis sur les points suivants :

- Travaux
- Projet de règlement particulier de police et d'exploitation des ports
- Questions diverses

Étaient présents :

- **Mme Véronique RICHEZ-LEROUGE**, Présidente du Conseil portuaire, Conseillère départementale du canton de l'île de Ré

Représentants du Conseil municipal de La Flotte :

- **M. Jean-Paul HERAUDEAU**, Maire de La Flotte, titulaire
- **M. Roger ZELIE**, suppléant

Représentants des usagers permanents de la plaisance

- **M. Alain LESCAMEL**, titulaire
- **M. Jean LE CORRE**, titulaire
- **M. Jean-Marie CHAUVET D'ARCIZAS**, suppléant
- **M. Yves LIERMAN**, titulaire
- **M. Christian DUFOUR**, suppléant
- **M. Robert BERNARD**, titulaire

Représentants désignés par la Présidente du département

- **M. Pierre BOUVIER**, titulaire
- **M. Bernard ANCEL**, suppléant
- **M. Christian BONDON**, titulaire
- **M. Michel REGNIER**, suppléant

Représentants du personnel appartenant au service chargé du port (Département)

- **Mme Marie BOURLEYRE**, suppléante

Assistaient également à la réunion :

- **M. Emmanuel BLANCHARD**, Département
- **M. Jacques DEMEULENAERE**, Département

Excusés :

- **M. Patrice RAFFARIN**, Conseiller départemental du canton de l'île de Ré
- **M. Jean-Christophe VIDE**, représentant désigné par la Présidente du Département

Madame Véronique RICHEZ-LEROUGE, après avoir remercié l'ensemble des personnes de leur présence ouvre la séance.

❖ Travaux

* Nettoyage du chenal par la Trézence en février 2023

* Changement des pontons de l'avant-port, accompagné d'un dragage de l'avant-port et de la souille.

* Les bornes d'électricité et d'eau vont être mises en place à la fin du mois. Les travaux seront ainsi finalisés. Les usagers sont satisfaits des travaux et du confort de disposer de catways plus longs. Il reste deux catways de 8 mètres à mettre en place.

Concernant le sinistre survenu lors de la mise en peinture des pieux, l'entreprise SETA reconnaît ses torts et fait appel à son assurance.

M. BONDON indique qu'au-delà du montant des travaux de réparation parfois élevés (parties en matière plastique et moteurs) et de la perte liée à la nécessité de sortir les navires durant les travaux, ces dommages causent une dépréciation de la valeur des navires. Les expertises se sont bien passées. Il remercie les services du Département pour leur réactivité.

* Interventions sur le ponton brise-clapot de l'avant-port (rails de guidage et galets) en cours

* Réhausse en cours du ponton d'accueil

* Travaux de réhabilitation du bureau du port

M. HERAUDEAU confirme que ces travaux sont inscrits au budget communal. Le Département subventionnera cette opération (vote en juin).

Dès l'accord du Département, le Maire instruira les autorisations d'urbanisme qui seront soumises à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

Il est prévu la surélévation du bâtiment et la construction d'un nouvel atelier ainsi que l'agrandissement du bureau d'accueil et des sanitaires. Les travaux liés à l'accessibilité PMR seront réalisés.

L'ancien local de l'AUPLF pourrait servir au stockage de matériel pour le port.

Le tout devrait être terminé pour le début de saison 2024.

M. BOUVIER demande s'il est possible d'obtenir les plans et souhaiterait la réalisation d'une réserve pour entreposer du matériel. M. HERAUDEAU précise que les plans sont en cours de finalisation et que des solutions seront à trouver en optimisant l'aménagement.

Il indique que le site de la maison "Aymé" devra également être réaménagé.

Emmanuel BLANCHARD présente le concept innovant de réalisation du mobilier de bureau et d'accueil en matériaux recyclés, dans le cadre d'un partenariat entre le Département et Cyclad. Le bureau du port de Saint-Martin a déjà été réaménagé de cette manière. Il s'agit de créer un espace d'accueil convivial et qualitatif.

* Perche de balisage de parc Nord

Le Comité Régional de la Conchyliculture a été contacté, il est prévu d'ôter cette perche à la faveur d'un grand coefficient de marée afin d'éliminer ce danger. Une bouée qui vient d'être mise en place pour signaler cet espar qui affleure à la surface sera positionnée à la place de la perche. Cette opération conjointe bureau du port / CRC pourra se dérouler cet été.

* Bateaux patrimoniaux

Une zone dénommée "le carré" a été aménagée à l'angle Sud-Ouest du havre d'échouage afin d'accueillir de manière groupée les bateaux du patrimoine de petite taille.

❖ Règlement Particulier de Police et d'Exploitation

L'actuel RPPE du port de La Flotte, validé le 7 août 2019, nécessite des modifications, dont l'intégration d'une disposition mise en place sur les autres ports concernant le transfert de l'emplacement au conjoint survivant ainsi que la possibilité de suspendre un contrat.

D'autre-part, Jacques DEMEULENAERE présente le projet de gestion des emplacements réservés aux bateaux patrimoniaux. Ces bateaux bénéficient d'une priorité d'attribution sur 16 emplacements. Afin d'être en adéquation avec la finalité recherchée et la cohérence de la flottille de bateaux traditionnels, une fiche de critères d'éligibilité a été réalisée. La fiche de présentation des critères est jointe à ce compte-rendu.

Il s'agit d'apporter une aide à la décision lors de la réunion de la commission annuelle d'attribution des emplacements. Au final, le Département restera décisionnaire dans l'attribution d'un emplacement.

Ces dispositions s'accompagnent d'un certain nombre de contraintes auxquelles devra se soumettre le propriétaire d'un bateau du patrimoine.

L'annexe du RPPE validée le 20 juin 2019 sera modifiée pour intégrer cette définition et ces critères.

M. CHAUVET D'ARCIZAS propose que l'association Flottille en Pertuis, à l'origine de la mise en place et de la conservation du patrimoine marin à La Flotte, puisse émettre un avis consultatif sur le bateau d'un candidat potentiel. La nouvelle grille de critères, mieux définie, permet de qualifier les bateaux patrimoniaux en attente de place.

Il indique que le Département souhaite conserver des bateaux patrimoniaux sur son territoire et demande si le Département peut subventionner les propriétaires de ces navires.

Mme RICHEZ-LEROUGE indique que le Département ne peut pas subventionner un particulier. Seule une association œuvrant pour l'intérêt général et vérifiée peut prétendre à une subvention.

❖ Questions diverses

Il est précisé que la nouvelle navette de transport vers les zones de mouillage a été habilitée par le Centre de Sécurité des Navires pour 5 passagers (dont le pilote).

Emmanuel BLANCHARD présente l'opération "Escale en 17" invitant les plaisanciers dont le bateau est stationné dans un port géré par le Département à venir passer une nuit gratuite dans un autre port géré par la même entité. Il annonce également le maintien du contrat inter-port proposant une formule unique, La Flotte en saison et l'hivernage à Saint-Martin. Enfin, de nouveaux flyers vont être mis en place avant la communication sur l'identité des ports Départementaux.

Il n'y a plus de drapeaux sur le phare : en effet le service des phares et balises ne souhaite pas qu'un drapeau soit érigé sur les phares. Une demande d'explication va faire l'objet d'un contact avec ce service.

Il n'y a pas d'échelle de secours sur le ponton d'accueil : sera traité par le bureau du port.

Les annexes situées le long de la plage de La Clavette ont été déplacées par la Mairie de La Flotte en vue d'installer en lieu et place des racks en bois, plus qualitatifs.

M. HERAUDEAU fait part d'un appel d'un habitant déclarant que le phare ne fonctionne plus : le bureau du port se charge de contacter le service concerné.

Il est rappelé que la fête du port aura lieu les 19 et 20 mai 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Présidente remercie l'ensemble des membres de leur participation et lève la séance à 16h.

La Présidente du Conseil portuaire,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'VERONIQUE RICHEZ-LEROUGE', with a large circular flourish at the end.

Véronique RICHEZ-LEROUGE